

Contexte

L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue.

En tant qu'entreprise d'investissement du secteur financier luxembourgeois et afin de se conformer à l'article 3 (3) du règlement délégué (UE) 2017/576 de la Commission du 8 juin 2016 complétant la directive 2014/65/EU, Anphiko Asset Management S.A. est tenue de respecter les normes techniques réglementaires de la Commission Européenne et appelées Regulatory Technical Standards (« RTS »), parmi lesquelles le « RTS 28 » qui impose de publier chaque année un rapport sur les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue. Le présent document porte à la connaissance de la clientèle de Anphiko Asset Management S.A. l'ensemble des données au titre de l'exercice 2021.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du déploiement global de la Directive MiFID II chez Anphiko Asset Management S.A. et en particulier de sa politique de Meilleure Exécution / Meilleure Sélection applicable aux ordres des clients.

Anphiko Asset Management S.A. n'exécute elle-même que les ordres relevant des instruments de dette et ce uniquement pour ses clients professionnels.

Résumé de l'analyse

Ce document présente un résumé de l'analyse réalisée par Anphiko Asset Management S.A. et des conclusions qu'elle tire du suivi détaillé de la qualité d'exécution :

Le document d'information sur la Politique d'Exécution de Anphiko Asset Management S.A. à destination de ses clients est disponible sur le site internet de la société www.anphiko.lu dans la rubrique « Legal Notice ».

1. Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Les facteurs d'exécution considérés par Anphiko Asset Management S.A. sont notamment:

- Le prix : prix final auquel un instrument financier est exécuté ;
- Les coûts : coûts implicites tels que l'impact possible sur le marché, les coûts explicites associés directement à l'exécution de l'ordre (frais minimum, compensation, etc...) ;
- la rapidité et probabilité d'exécution et de règlement : la probabilité que Anphiko Asset Management S.A. puisse conclure une transaction ;
- Taille : taille de la transaction pouvant affecter le prix de l'exécution ; et
- Nature de l'ordre ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre : caractéristiques particulières de l'ordre pouvant affecter la meilleure exécution.

Généralement, Anphiko Asset Management S.A. considère que les facteurs les plus importants pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des coûts éventuels payés par le client.

Les facteurs d'exécution secondaires mais néanmoins importants pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité, la probabilité d'exécution, le type et la taille de l'ordre et le règlement.

Lors de l'examen précédant le processus de négociation, Anphiko Asset Management S.A. s'appuie notamment sur l'expérience et l'expertise de ses équipes pour obtenir le meilleur équilibre des facteurs permettant la meilleure exécution. Ce jugement discrétionnaire s'exerce au regard des informations disponibles à l'émission de l'ordre et pendant le processus d'exécution. Les facteurs qualitatifs sont par exemple l'accès au marché, la part de marché, la liquidité, la connaissance du marché ou de sa spécificité, la spécialisation, la transparence des prix, le traitement des ordres, les coûts de traitement, la notation.

Afin d'offrir la meilleure exécution possible à ses clients, Anphiko Asset Management S.A. surveille de façon continue l'évolution du marché, la qualité d'exécution obtenue, les lieux d'exécution et des prestataires utilisés afin d'exécuter les ordres pour ses clients. Notre suivi consiste à la fois en un suivi ordre par ordre et en un suivi de la tendance générale de la qualité d'exécution.

Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution d'ordres de ANPHIKO Asset Management, disponible à l'adresse suivante : www.anphiko.lu.

2. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients

Anphiko Asset Management S.A. en sa qualité de société de gestion indépendante, n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre ANPHIKO Asset Management, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts de ANPHIKO Asset Management. Pour de plus amples renseignements, se référer à la Politique d'exécution des ordres de Anphiko Asset Management S.A. et la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts, toutes deux disponibles sur le site internet www.anphiko.lu.

3. Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes autorisées

Il n'y a pas eu de changements notables à noter dans la liste des prestataires ou lieux d'exécution listés dans la politique d'exécution de ANPHIKO Asset Management. Les prestataires chargés de l'exécution figurant sur la liste des contreparties autorisées de Anphiko Asset Management S.A. (cfr. Annexe Procédure 115) sont soumises à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

4. Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

Dans le cadre de sa politique de Meilleure Exécution, Anphiko Asset Management S.A. a opté pour une classification de « Client professionnel » et pour une approche « multi-venues » auprès de ses prestataires.

Pour les clients professionnels, le meilleur résultat possible sera généralement déterminé par le prix et le coût, mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution, tels que la taille et le type, propres à l'ordre donné.

5. Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27

Anphiko Asset Management S.A. surveille la qualité de l'exécution fournie par les lieux d'exécution et prestataires utilisés afin d'exécuter les ordres pour ses clients. Ce contrôle comprend également des analyses fondées sur les exceptions, dont les résultats sont examinés par le département de conformité en collaboration avec les équipes de dealing.

6. Utilisation de données provenant de fournisseurs de système consolidé de publication

Anphiko Asset Management S.A. n'a pas utilisé de données provenant de fournisseurs de système consolidé de publication

7. STATISTIQUES PAR CLASSES D'ACTIFS

7.1. Définitions

- ✓ « ordre passif » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité.
- ✓ « ordre agressif » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité.
- ✓ « ordre dirigé » (directed order) : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plateforme d'exécution.

7.2. Répartition « top 5 »

Voir page suivante

Informations à l'attention des clients sur les lieux d'exécution et les contreparties sélectionnées aux fins de transmettre les transactions. CLIENTS PROFESSIONNELS.

2021

MiFID Top 5 des Lieux d'exécution

Tableau II	Type de client	Clients professionnels				
	Type d'exécution	Execution				
	Catégorie d'instruments	Bonds				
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	non				
	A titre informatif - Période de 01.01. - 31.12.2021					
	Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Nom et code d'identification de la plate-forme (MIC ou LEI)	Bloomberg Trading Facility B.V. (BFTE)	75.79%	79.00%	N/A	N/A	0%
Nom et code d'identification de la plate-forme (MIC ou LEI)	Tradeweb EU B.V. (TWEM)	24.21%	21.00%	N/A	N/A	0%

MiFID Top 5 des Entités exécutantes

	Type d'exécution	Execution				
	Catégorie d'instruments	Bonds				
	Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	non				
	A titre informatif - Période de 01.01. - 31.12.2021					
		Les cinq premières Contreparties classées en termes de volumes de transaction (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs
Nom et code d'identification (MIC ou LEI)	JPMORGAN AG (549300ZK53CNGEEI6A29)	47.04%	53.61%	N/A	N/A	0%
Nom et code d'identification (MIC ou LEI)	SOCIETE GENERALE (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	25.35%	16.61%	N/A	N/A	0%
Nom et code d'identification (MIC ou LEI)	GOLDMAN SACHS (W22LROWP2IHZNBB6K528)	20.96%	24.76%	N/A	N/A	0%
Nom et code d'identification (MIC ou LEI)	KBC BANK (6B2PBRV1FCJDMR45RZ53)	5.79%	3.76%	N/A	N/A	0%
Nom et code d'identification (MIC ou LEI)	ABN AMRO (BFXS5XCH7N0Y05NIXW11)	0.54%	0.63%	N/A	N/A	0%

Anphiko Asset Management S.A. n'exécute elle-même que les ordres relevant des instruments de dette (Bonds) et ce uniquement pour ses clients professionnels.